

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 31 MAI 2011

Convocations du 26/05/2011

Présents : Mmes MM. Robert TARDY ; Marc VERNAY ; Henri BENIERE ; Annie LAGNIET ; Bernadette CHAIZE ; Philippe LAGNIET ; Julien TARDY ; Isabelle VERNAY ; Bernard VILLEMAGNE .

Secrétaire : Philippe LAGNIET

Compte-rendu de la séance précédente :

Approuvé à l'unanimité.

Choix du bureau pour l'étude d'Aménagement Global du Bourg :

Vu la décision de la Commission "Aide à l'investissement des collectivités" en date du 22 novembre 2010 qui a émis un avis favorable pour le lancement d'une Etude d'Aménagement Global de Bourg sur notre commune, une consultation a donc été lancée. Trois bureaux d'étude ont transmis leur proposition. Après examen des trois offres et audition des candidats, la commission a estimé que le cabinet OXYRIA apportait une réponse mieux adaptée aux enjeux recherchés par la commune, compte tenu de son expérience dans le monde rural et de la présence de spécialistes de l'assainissement au sein du cabinet. Le Conseil Municipal approuve le lancement de la démarche d'étude d'Aménagement Global du Bourg et décide de retenir comme bureau d'étude le cabinet OXYRIA pour un montant de 14 620 € HT.

Subvention solidarité 2011 :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée la nécessité de procéder aux acquisitions et travaux suivants : renouvellement du matériel informatique, petits aménagements nécessaires au terrain de football (achat d'une traceuse et de filets), réfection du bâtiment abritant l'arrivée de la source Matrat. Il soumet à l'examen du Conseil Municipal les devis ou factures de ces acquisitions et travaux dont le montant est estimé à **9 578,04 € H.T.** Le Conseil Municipal sollicite l'aide financière du Conseil Général pour financer ces opérations dans le cadre des enveloppes cantonales d'aides de solidarité aux communes.

Majoration des loyers :

Considérant que la variation annuelle de l'indice de référence des loyers est de + 1,6% au 1^{er} trimestre 2011, le Conseil municipal décide de relever les loyers, à compter du 1er juillet 2011, suivant la variation de l'indice de référence, soit :

- Presbytère :		
F2 :	de 201,83 € par mois à	205,06 €
F4 central :	de 363,43 € par mois à	369,24 €
F4 à droite :	de 386,93 € par mois à	393,12 €
- Maison communale :	de 268,96 €. par mois à	273,26 €
- Appt école :	de 493,58 €. par mois à	501,48 €

Horaires et tarification de l'accueil périscolaire :

Le Conseil Municipal décide de reconduire pour l'année scolaire 2011-2012, les mêmes horaires d'ouverture que ceux définis pour l'année scolaire en cours et de maintenir le prix du service au tarif unique de 1 € de l'heure par enfant inscrit. L'équipe chargée de cet accueil est inchangée.

Contrat de dératisation :

Le Conseil Municipal décide de résilier le contrat avec la société Amboile Chimie et approuve le nouveau contrat proposé par la société RESOLUE pour assurer la dératisation consistant en deux passages annuels au forfait de 229 € H.T. par passage, soit 458 € H.T. par an.

Subvention à l'Association Solidarité Mably Po :

Le SIEL (Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire) a initié une nouvelle opération de solidarité et d'équipement des populations démunies en proposant aux communes de financer des lampes

autonomes solaires au prix de 30€ TTC l'unité, assemblées au Burkina-Faso, qui seront distribuées sur place aux villageois sous le contrôle de la commune de Dédougou, de l'Association Solidarité Mably Pô et du SIEL. Le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 90 euros à l'Association Solidarité Mably Pô, pour le financement de 3 lampes solaires, à 30 € TTC chacune et de faire la publicité de cette action dans les commerces et l'agence postale communale à l'attention des particuliers qui auront la possibilité d'acquérir, en prenant commande entre le 6 et le 18 juin 2011, des lampes solaires à un prix de 35€ TTC pour lesquelles une somme de 4€ TTC sera prélevée par l'association afin de financer un projet d'électrification au Burkina Faso..

Redevance d'occupation du domaine public communal :

Pour satisfaire une demande d'un commerçant, le Conseil municipal décide d'instituer une redevance d'occupation du domaine public communal à des fins commerciales, en particulier pour les terrasses amovibles, et d'en fixer le montant à 10 € le m² pour l'année.

Convention de déneigement avec la CCMP :

La CCMP s'était engagée à prendre en charge les frais engagés par la commune pour le déneigement des parkings de l'espace nordique, à hauteur du reliquat après déduction faite de la subvention octroyée par le Conseil Général. Or, celle-ci envisage de verser à notre commune qu'un montant forfaitaire fixé à l'année. Cette méthode pénaliserait financièrement la commune du Bessat.

Un autre risque serait que le CG remette en cause cette convention compte tenu de l'aspect privatif des terrains concernés (propriétaire = CCMP)

Cette convention est donc refusée dans les termes actuels.

Compte-rendu des commissions :

- Urbanisme : Certificat d'urbanisme : 3 demandes sont en cours d'instruction
- Vie locale : le Conseil d'école est prévu le 14 juin

Divers :

- Il a été répondu à un questionnaire de la préfecture sur les ressources en eau du Bessat.
- Décision de louer à un administré l'ancien local de la poste pour 30.00 € par mois, à titre précaire et révocable (pas de contrainte pour la mairie)
- Une habitante propose d'assurer une initiation aux premiers secours (3h00) en Septembre 2011. Cette initiative est fortement appréciée.

Prochaines réunions : Vendredi 17 juin à 19 heures 30 et Mardi 19 juillet à 20 heures

Affiché le 8 mai 2011,

Le Maire,

Robert TARDY